

Rapport public Parcoursup session 2024

Lycée des Métiers Ambroise Croizat - IFA des Alpes - BTS - Services - Management en hôtellerie restauration - en apprentissage

Les données de la formation

Données de la procédure calculées le mardi 01 octobre 2024.

Lycée des Métiers Ambroise Croizat - IFA des Alpes - BTS - Services - Management en hôtellerie restauration - en apprentissage (21719)

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de vœux confirmés	Nombre de contrats saisis
Lycée des Métiers Ambroise Croizat - IFA des Alpes - BTS - Services - Management en hôtellerie restauration - en apprentissage (21719)	Jury par défaut	Tous les candidats	18	35	8

Les critères utilisés en 2024

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	Résultats académiques	Notes dans les bulletins de 1ère et de terminale	Essentiel
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Savoirs faire liés au métiers de la restauration	Éléments fournis dans le CV : PFMP, expériences dans le domaine professionnel.	Essentiel
	Qualité de l'expression en langues étrangères	Formation en LV2 obligatoire (bulletin)	Essentiel
Savoir-être	Autonomie	Éléments du bulletin scolaire	Important
	Investissement dans sa formation	Progression dans les différentes matières, sérieux, persévérance, éléments exprimés dans les appréciations des professeurs et de la vie scolaire	Très important
	Comportement professionnel	Adaptation au milieu professionnel pendant les périodes en entreprise	Important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Cohérence du projet	Éléments de la lettre de motivation. Parcours du candidat (éléments du CV)	Essentiel
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Capacité à s'investir dans des projets	Éléments du cv concernant les activités hors champ scolaire	Complémentaire

Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) dans l'examen des vœux

Comment prenez-vous en compte les enseignements de spécialité dans votre examen des candidatures ?

Ils ne sont pas pris en compte.

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

- Evaluation du projet de formation motivé

Lors de la lecture et de l'étude du **projet de formation motivé** et de l'onglet **Activités et Centre d'intérêt** d'un candidat, repérer les éléments suivants :

- Stages déjà réalisés dans le milieu de l'hôtellerie
- Expériences liées à l'hôtellerie
- Candidat avec un projet lié à l'hôtellerie
- Motivation pour notre section : participation JPO, mini-stage...
- Evaluation du comportement face au travail et l'assiduité du candidat
- Lors de la lecture et de l'étude des **bulletins** d'un candidat, repérer les éléments suivants :
 - Distinction(s) du conseil de classe
 - Assiduité (donc peu d'absences)
 - Sérieux et motivation

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Un traitement algorithmique permettant essentiellement, à partir des données quantitatives et qualitatives figurant dans les dossiers, de calculer les moyennes des notes récupérées ou attribuées aux candidats, a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux afin de l'aider dans ses travaux, et non se substituer à elle.

Ce traitement automatisé, dont le paramétrage a été effectué par la commission d'examen des vœux en fonction des critères que ses membres ont définis, a été utilisé pour effectuer une première analyse des candidatures et un pré-classement de ces dernières.

La commission d'examen des vœux s'est en partie fondée sur ces éléments pour apprécier les mérites des candidatures.

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Etre très motivé, faire preuve de sérieux et d'assiduité

Signature :

MYRIAM NIVELLE,

Chef d'établissement de l'établissement Lycée des
Métiers Ambroise Croizat - IFA des Alpes